



Schweizerischer Karate-Verband  
Fédération Suisse de Karaté  
Federazione Svizzera di Karate

---

## **Corona EXIT-Concept 02 Swiss Karate Federation SKF**

**à partir du 6 juin 2020**

**sur la base du**

**Concept de protection standard**

**de**

**Swiss Olympic  
Office fédéral du sport OFSPO  
Office fédéral de la santé publique OFSP**

**sur la prémisse**

**« Minimiser les risques dans tous les domaines »**

**avec les conclusions logiques précisées  
sur les pages suivantes**

## Corona EXIT-Konzept 02 Swiss Karate Federation SKF

Dans cette modification, la SKF se contente d'énumérer les règles et les nouvelles possibilités applicables à partir du 6 juin 2020 sous le titre Exigences de contenu Concept de protection spécification. Le présent cadre a été adapté à l'ordonnance actuelle COVID-19 n° 2 et aux mesures générales correspondantes du Conseil fédéral ainsi qu'aux exigences spécifiques de l'OFSP. Tous les dojos doivent réviser leur concept de protection, et en cas de nécessité présenter à l'autorité sanitaire.

Pour un aperçu de l'historique, de la réglementation COVID-19, etc., il est fait référence au concept 01, daté du 27 avril 2020.

Cinq principes de base figurant au centre du concept des **entraînements des dojos à partir du 6 juin**:

1. Pas de symptômes à l'entraînement ou durant les compétitions
2. Garder les distances (10 m<sup>2</sup> d'espace d'entraînement par personne, 2 mètres de distance si possible)
3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
4. Listes de présence (traçage des contacts étroits – Contact Tracing)
5. Désignation d'une personne responsable

### Désigner une personne responsable Corona au sein du Dojo

Chaque Dojo qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un responsable du COVID-19. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements en vigueur soient respectés. Si cette personne n'est pas identique au responsable du dojo, le nom (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale) doit être connu auprès de la SKF.

### Directives générales pour le sport à partir du 6 juin 2020



Directives générales pour le sport  
après l'assouplissement des mesures

**Spirit of Sport**

signifie maintenant...

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Respect des distances  
(10 m<sup>2</sup> de surface d'entraînement par personne, toujours garder 2 m de distance si possible)

Respect du concept de protection des clubs et des exploitants d'installations sportives

Participation aux entraînements/compétitions sans symptômes

Listes de présence  
(traçabilité des contacts proches – Contact Tracing)

Interdiction de compétitions sportives avec contact physique étroit

Manifestations sportives avec 300 personnes maximum

Entraînements de sports avec contact physique étroit en groupes fixes


swiss olympic

Valable dès le 6 juin 2020

## A. Entreprise Dojo

### 1. Spécifications du contenu concept de protection SKF



#### 1.1 Evaluation des risques et triage

1.1	<b>Symptômes de maladie</b>  <p>Les membres qui présentent des symptômes de maladie restent chez eux et en informent le responsable du dojo, afin qu'il puisse informer les membres du groupe d'entraînement. Il n'y aura pas de rapport aux autorités. Si la personne concernée est infectée, la déclaration est faite par un médecin. Dans ce cas, les directives de l'Office fédéral de la santé publique s'appliquent (auto-isolément, etc.). Les sportifs doivent également noter leurs propres personnes de contact et observer leur état de santé. → <i>Commitments</i></p>
-----	--

#### 1.2 Déplacement (voyage, arrivé et départ) au lieu d'entraînement

1.2.1	 <p>Les membres sont tenus à éviter les transports publics dans la mesure du possible et à se déplacer individuellement. Les coordonnées sont connues du responsable du dojo et peuvent être mise à disposition à tout moment.</p> <p>Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leurs enfants à l'entraînement. Ils doivent attendre à l'extérieur (dans le respect de toutes les règles applicables) et peuvent y récupérer leurs enfants. → <i>Commitments</i></p>
-------	---

### 1.3 Infrastructures

1.3.1	<p><b>Espace à disposition/Lieu d'entraînement</b> Les champs sont marqués afin que chaque Karatéka connaisse sa zone d'entraînement. La SKF souligne que d'un point de vue épidémiologique, il est logique qu'il n'y ait qu'une seule personne dans une zone de 10m<sup>2</sup> et que les déplacements, le kiai et la respiration excessive comportent le risque d'infection. →<i>Concept pratique SKF</i></p>
1.3.2	<p><b>Vestiaires/Douches/Toilettes</b></p>  <p>Les vestiaires et les douches resteront fermés. Ici, la distance de 2 mètres officiellement décrétée ne peut pas être maintenue. Seuls les toilettes et les lavabos pour se laver les mains sont accessibles. - Si des toilettes sont également situées dans les vestiaires, la zone de changement doit être bouclée et seule l'utilisation des toilettes (en cas d'urgence) doit être rendue accessible.</p> <p>Tous les participants viennent à l'entraînement en vêtement de training ou en karatégi et rentrent ainsi chez eux. Du savon (liquide) et des serviettes en papier jetables doivent être disponibles pour garantir le respect des mesures d'hygiène. Tous les karatékas sont responsables d'apporter leur propre désinfectant pour l'entraînement. →<i>Commitments</i></p>
1.3.3	<p><b>Nettoyage des installations sportives</b> Les locaux sont nettoyés de la manière habituelle. Il n'est plus nécessaire de prendre des mesures de nettoyage et de désinfection extraordinaires. Le dojo est ventilé régulièrement.</p>
1.3.4	<p><b>Restauration</b></p>  <p>Il n'y a pas de restauration dans les dojos. Les Karatékas apportent leur propre gourde et la ramènent avec eux. Aussi leurs propres déchets. →<i>Commitments</i></p>
1.3.5	<p><b>Accès et organisation au sein de l'infrastructure</b> Les karatékas sont introduits selon le système des gouttelettes. Il n'y a jamais plus de 10 personnes présentes à la fois. Les personnes qui regardent sont généralement exclues. Les participants des groupes seront contactés et organisés au préalable. Le temps de changement de groupe est d'au moins 15 minutes dans tous les cas. →<i>Commitments</i></p>
1.3.6	<p><b>Réparation de plusieurs groupes</b> →<i>Concept pratique SKF.</i></p>

## 1.4 Formes d'entraînements / Organisation

1.4.1	<p><b>Principe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrement de tous les karatékas dans une liste de présence (Contact Tracing)</li> <li>• Tous les karatékas se tournent toujours dans la même direction</li> <li>• Après chaque groupe de formation, 15 minutes d'intervalle</li> <li>• Concept d'approbation</li> </ul> <p>1.4.2 <b>Entraînement au sport de masse</b></p> <p><b>Sans Contact physique</b> La FSK recommande toujours de suivre la formation dans les mêmes groupes</p> <p><b>Avec Contact physique</b> Seulement autorisés si les entraînements ont lieu exclusivement en groupes permanents. Ces Karatékas ne peuvent pas se mélanger avec d'autres groupes.</p> <p><b>Personnes vulnérables</b> Pour ce groupe cible, des formations individuelles sont possibles. Si possible, la SKF recommande que ces personnes soient autorisées à s'entraîner dans un groupe de 4. Les entraîneurs âgés de 65 ans et plus évaluent leur état de santé et, dans la mesure du possible, réduisent l'entraînement. Ils respectent toujours la règle de la distance de 2 mètres.</p> <p><b>Responsable de dojo / Entraîneurs</b> Si le responsable du dojo ou les entraîneurs échouent, aucun fonctionnement du dojo ne peut être maintenu. C'est pourquoi le SKF recommande de toujours garder une distance minimale de 2m.</p>
1.4.3	<p><b>Matériel</b> Tous les matériaux sont autorisés s'ils sont désinfectés en permanence.</p>
1.4.4	<p><b>Risques/Comportement en cas d'accident</b> Les mesures comportementales normales avant le règlement COVID-19 s'appliquent.</p>

## 1.5 **Responsabilité de la mise en œuvre sur place**

### **Surveillance, commitments et clarification des rôles**

Le SKF a adapté tous les commitments. Le responsable du dojo signe le nouvel engagement et le remet à SKF. Il veille à ce que ses entraîneurs, tous les membres et les parents soient informés des nouvelles possibilités et des exigences qui y sont associées (notamment les groupes permanents pour les entraînements avec contact, assurant le Contact Tracing). La libération sera donnée lorsque l'engagement aura été reçu. La preuve de l'approbation est fournie sur la page d'accueil de SKF sous la rubrique "Corona Ticker/Dojo-Commitments". Tous les documents sont disponibles sur la page d'accueil de la SKF et peuvent être téléchargés en conséquence.

Le concept doit être visible pour la SKF: Livraison le lien sur la page d'accueil, pas de page d'accueil - > mettre à disposition le concept de protection

## 1.6 **Communication concept de protection**

Les dojos sont informés simultanément par tous les canaux (courrier, page d'accueil SKF et rubriques, médias sociaux). Le document PDF explicatif contient toutes les exigences, y compris un lien où on peut télécharger les documents. Les sous-associations (sections) et les dojos sont tenus de placer le Corona EXIT concept SKF 02 avec tous les documents connexes sur leurs pages d'accueil ou de faire un lien vers les pages d'accueil correspondantes de la SKF.

## B. Equipe nationale

Les membres de l'équipe nationale sont titulaires d'une carte olympique suisse dans les catégories or, argent et bronze, Elite, Carte de Talent Nationale.

Tous les entraînements de Kumite continuent d'être suspendus au moins jusqu'à la fin du mois de juillet. Si elles sont à nouveau effectuées, un concept de protection doit être élaboré au préalable.

## C. Cadre de point de soutien

Les membres de l'équipe de point de soutien sont les titulaires d'une carte de talent nationale ou régionale. L'entraînement au kumite peut être effectué dans les conditions suivantes :

- Les commitments signés:
  - Entraîneur du point soutien (par Mail à responsable de la promotion de la relève, cc: Président FSK)
  - Membres du point soutien (par Mail à entraîneur du point soutien)
- Enregistrement de tous les karatékas dans une liste de présence (Contact Tracing)
- Entraînements dans les groupes persistants
- Concept d'agrément des locaux de formation
- des vestiaires et des douches fermées

Si ces conditions sont remplies, confirmées par le responsable de la promotion de la relève, cc: président central, les bases approuvées sont répertoriées pour approbation sur la page d'accueil de SKF sous le Corona Ticker.

Annotation: L'entraînement de point de soutien ne donne pas droit à une participation automatique au tournoi. Celle-ci dépend de la SKF qui autorise les tournois et si tous les concepts de protection sont approuvés.

## D. Tournois

Chaque prestataire d'activités sportives doit disposer de son propre plan de protection. Les exploitants de toutes les installations sportives doivent aussi disposer d'un plan de protection s'ils entendent rouvrir leur installation. Ils peuvent se baser sur les recommandations de l'Association suisse des services des sports ASSS. Les autorités cantonales sont responsables de la mise en œuvre. Ce sont aussi elles qui peuvent décider de la fermeture d'une installation sportive.

Important: ce n'est parce qu'un plan de protection existe qu'une installation peut forcément être utilisée. Il revient à l'exploitant de décider s'il veut rouvrir son installation, et dans quelle mesure. Il est recommandé aux organisateurs des tournois de collaborer et de s'accorder avec les exploitants des installations sportives.

Si les concepts de protection (organisateur, exploitant des installations sportives) sont disponibles, les tournois approuvés sont répertoriés pour approbation sur la page d'accueil de la SKF sous le Corona Ticker.

## E. Événements de formation

Comme pour les tournois, un concept de protection doit être élaboré pour chaque événement (NSK, NCK) par la commission responsable. Ceux-ci doivent être envoyés au président central pour approbation au moins un mois avant l'activité prévue. Après approbation, les événements diffusés seront répertoriés sur la page d'accueil de SKF sous le Corona Ticker.

Les cours de formation Y+S sont organisés selon les directives de l'OFSPPO et ne doivent pas être approuvés par le SKF. Cela s'applique également aux formations dans le domaine du sport pour adultes de l'spa.

## F. Journées de détection des talents

Sous réserve de la mise à disposition des installations sportives prévues, cet événement pourra se tenir le 17 octobre 2020. Le concept de protection correspondant doit être soumis au président central au moins deux mois à l'avance. Après approbation, tous les dojos seront informés.

## G. Événements des sections

Comme pour les événements de la SKF, toutes les sections sont tenues d'élaborer des concepts de protection appropriés et de les faire approuver par leur présidium. Le SKF en délègue ici la responsabilité.

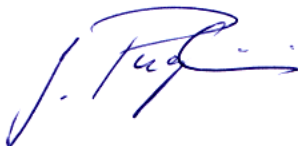
Baden/Liestal, 1er juin 2020

**Swiss Karate Federation**  
**Zentralpräsident/ COVID-19 Responsable**



Roland Zolliker

**Vizepräsident**



Giuseppe Puglisi